



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire
Rome, 17-21 novembre 2025

Distribution: générale

Date: 10 novembre 2025

Original: anglais

Point 7 de l'ordre du jour

WFP/EB.2/2025/7-B/1

Questions opérationnelles — Projets approuvés par correspondance

Pour information

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Révision du plan stratégique pour le Bénin (2024-2027) et diminution budgétaire correspondante

	Données actuelles	Modification	Données révisées
Durée	1^{er} janvier 2024-31 décembre 2027	Aucune modification	1^{er} janvier 2024-31 décembre 2027
Bénéficiaires	2 476 500	3 819	2 480 319
<i>(en dollars É.-U.)</i>			
Coût total	386 427 465	(205 057 289)	181 370 176
Transferts	306 699 910	(170 302 022)	136 397 888
Mise en œuvre	35 364 109	(15 346 542)	20 017 567
Coûts d'appui directs	20 778 672	(6 890 334)	13 888 338
Total partiel	362 842 690	(192 538 898)	170 303 793
Coûts d'appui indirects (6,5 pour cent)	23 584 775	(12 518 392)	11 066 383

Décision

Le Conseil a approuvé par correspondance la révision du plan stratégique pour le Bénin (2024-2027) et la diminution budgétaire correspondante qui fait l'objet du présent document, ramenant le montant du budget à 181 370 176 dollars É.-U.

3 octobre 2025

Coordonnateur responsable:

M. A. Ouattara
Directeur de pays
courriel: ali.ouattara@wfp.org

Justification

1. La présente révision du plan stratégique de pays (PSP) établi pour le Bénin pour 2024-2027 et du budget du portefeuille de pays correspondant se justifie principalement par deux facteurs: le transfert de la responsabilité du programme national d'alimentation scolaire au Gouvernement béninois, et la demande que celui-ci a formulée, à savoir que l'appui au renforcement de la résilience et aux programmes axés sur la nutrition soit intensifié compte tenu de l'aggravation de la situation en matière de sécurité alimentaire et de nutrition dans le pays.
2. En septembre 2024, le Bureau du PAM au Bénin a transféré la responsabilité du programme d'alimentation scolaire au Gouvernement. Le PAM en poursuivra toutefois la mise en œuvre directement dans un petit nombre d'établissements scolaires au moyen des fonds reçus du Royaume des Pays-Bas. La présente révision est nécessaire à la restructuration des interventions du PAM au Bénin.
3. Une enquête menée en novembre 2024 au titre du Cadre harmonisé¹ a fait apparaître que 583 765 personnes en situation d'insécurité alimentaire relevaient de la phase 3 (niveau de crise) et 2,1 millions d'autres de la phase 2, dite de "stress"; dans un cas comme dans l'autre, aucune diminution notable n'est attendue entre juin et août 2025 (selon les prévisions, 531 573 personnes relèveront alors de la phase 3). La dernière enquête en grappes à indicateurs multiples en date, menée en 2023, a révélé une dégradation de l'état nutritionnel parmi les enfants âgés de moins de 5 ans, le taux de prévalence du retard de croissance enregistré à l'échelle nationale s'établissant à 36,5 pour cent et des taux particulièrement élevés ayant été relevés dans les départements de l'Atacora (46,4 pour cent) et de l'Alibori (41,1 pour cent), situés dans le nord du pays et touchés par une crise.
4. La détérioration des conditions de sécurité dans le nord en raison des répercussions de la crise au Sahel s'est traduite par l'arrivée de réfugiés et de demandeurs d'asile (on en dénombrait 23 256² en décembre 2024), ainsi que par le déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays (on en dénombrait 12 501³ en février 2024). En conséquence, une pression considérable s'exerce sur les ressources et les services sociaux locaux, ce qui exacerbe l'insécurité alimentaire, la malnutrition et l'inégalité et intensifie encore la vulnérabilité face aux chocs et aux facteurs de perturbation.

Modifications

Orientation stratégique

5. L'orientation stratégique du PSP a été modifiée compte tenu de la demande formulée par le Gouvernement, à savoir que l'appui apporté par le PAM au renforcement de la résilience, à la nutrition et à la prestation de services soit intensifié, mais les dispositions relatives aux interventions face aux crises demeurent inchangées.
6. À cette fin, deux effets directs ont été ajoutés au PSP:
 - L'effet direct 4 met l'accent sur le renforcement de la résilience face aux chocs et sur l'amélioration des moyens d'existence grâce à une nouvelle activité (activité 6) portant sur la création d'actifs et l'appui aux petits exploitants agricoles;

¹ Cadre harmonisé. 2024. [Résultats de l'analyse de la situation actuelle et projetée de l'insécurité alimentaire aiguë](#).

² Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés – Bureau régional en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. 2025. [Overview: Forcibly displaced and stateless persons – December 2024](#).

³ Organisation internationale pour les migrations. [Global Data Institute Displacement Tracking Matrix: Benin](#).

- L'effet direct 5 rendra possible la prestation de services logistiques aux partenaires, à la demande (activité 7).
- 7. En outre, une nouvelle activité 5 a été ajoutée au titre de l'effet direct 2 du PSP, dont l'objectif consiste à relever les défis liés à la malnutrition. L'activité 3, qui portait sur l'appui aux petits exploitants agricoles, ne constitue plus une activité distincte, mais a été intégrée à l'effet direct 4.
- 8. L'effet direct 3 du PSP, portant sur le renforcement des capacités, a été supprimé et intégré à l'ensemble des activités menées au titre des autres effets directs.

Effets directs du plan stratégique de pays

9. **Effet direct 1 du PSP:** Pour ce qui est de satisfaire les besoins alimentaires et nutritionnels urgents des réfugiés et des demandeurs d'asile dans le nord du pays, le PAM demeurera un partenaire clé du Gouvernement. Bien que la présente révision ne prévoie pas de modification notable de l'effet direct 1 du PSP, quelques ajustements ont été apportés à la méthode de ciblage des bénéficiaires, pour que l'assistance parvienne à ceux qui sont le plus touchés par l'insécurité alimentaire.
10. **Effet direct 2 du PSP:** En conséquence de la transmission de la responsabilité du programme d'alimentation scolaire, la couverture de l'effet direct 2 du PSP a été élargie au-delà des établissements scolaires. Le rôle du PAM évoluera de la mise en œuvre vers la prestation d'une assistance technique, à la demande du Gouvernement et d'autres partenaires. Il continuera de servir des repas nutritifs et sains aux élèves de 1 092 établissements sélectionnés conjointement avec le Gouvernement, ce qui représentera une diminution du nombre d'enfants servis, de 1 400 000 à 268 000. Dans 160 des établissements couverts, le PAM expérimentera des démarches visant à améliorer la qualité et l'efficacité du programme national d'alimentation scolaire, avec l'espoir de les voir ensuite transposées à une plus grande échelle. Parmi les méthodes qui seront testées figure le recours aux transferts de type monétaire dans le cadre de l'alimentation scolaire, notamment lorsque celle-ci fait appel à la production locale. En outre, l'assistance technique apportée au programme d'alimentation scolaire (dans le cadre du transfert des responsabilités) sera intégrée dans les activités menées au titre de cet effet direct, qui relevaient précédemment de l'effet direct 3 du PSP (aujourd'hui caduc).
11. En réponse aux demandes du Gouvernement, une nouvelle activité 5, accompagnée d'un produit 5, permettra d'ajouter un ensemble intégré de mesures axées sur la nutrition aux fins de la prévention de la malnutrition, qui ciblera les personnes vulnérables telles que les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, les enfants et les populations exposés à des risques sur le plan nutritionnel. Ces mesures incluront la fourniture d'aliments nutritifs spécialisés, l'exécution d'activités visant à faire évoluer la société et les comportements, ou à renforcer les capacités, l'objectif étant d'améliorer l'apport alimentaire global et la santé de ces groupes de population, ce qui contribuera à réduire les taux de malnutrition et à améliorer les résultats obtenus dans la durée sur le plan de la santé.
12. **Effet direct 4 du PSP:** Au titre du nouvel effet direct 4 et de la nouvelle activité 6 ajoutés au PSP, le PAM s'emploiera à renforcer la résilience des petits exploitants agricoles et des communautés en situation d'insécurité alimentaire face aux chocs naturels ou d'origine humaine de manière plus globale. Cette activité inclura des travaux anciennement exécutés au titre de l'activité 3 (effet direct 2 du PSP) intéressant l'appui aux petits exploitants agricoles.

13. L'activité 6 comportera deux grands types d'intervention. En premier lieu, les ménages et les communautés en situation d'insécurité alimentaire bénéficieront de transferts assortis de conditions grâce à des activités de création d'actifs conçues pour améliorer leurs moyens d'existence et leur productivité et renforcer leur résilience face aux chocs. Le PAM veillera à ce que les activités en question répondent aux besoins et aux priorités locaux et bénéficient aux communautés dans leur ensemble grâce à une planification communautaire participative. En deuxième lieu, les petits exploitants agricoles recevront un appui devant leur permettre de réduire les pertes après récolte, et des services de financement et de gestion des risques leur seront proposés, par exemple des contrats d'assurance. Dans toute la mesure possible, les agriculteurs recevant un appui seront mis en contact avec des établissements scolaires par l'entremise des dispositifs d'alimentation scolaire utilisant la production locale.
14. **Effet direct 5 du PSP:** Au titre de l'activité 7, qui relève du nouvel effet direct 5 du PSP, le PAM s'efforcera de fournir un large éventail de services à la demande afin d'appuyer les activités menées par le Gouvernement et d'autres partenaires – achats de produits alimentaires et autres articles, services logistiques, transferts de type monétaire et gestion d'installations dans les locaux communs.

Méthode de ciblage et analyse des bénéficiaires

15. Le ciblage sera fondé sur les vulnérabilités, conformément aux directives et normes institutionnelles. Les populations ciblées sont les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les membres de la communauté hôte, notamment les enfants de moins de 2 ans et les filles et les femmes enceintes ou allaitantes. Le ciblage sera effectué en collaboration avec le Gouvernement, par l'entremise de l'Agence béninoise de protection civile.

Modalités de transfert

16. Selon l'état de fonctionnement des marchés et les préférences des bénéficiaires, le PAM aura recours à des distributions de vivres en nature ou à des transferts de type monétaire. Lorsque les marchés fonctionneront, on accordera la priorité aux transferts de type monétaire et à leur développement. L'activité 1 sera ajustée pour tenir compte de cette utilisation accrue des transferts de type monétaire; le recours à ces transferts sera transposé à plus grande échelle dans le cadre du projet pilote d'alimentation scolaire, ce qui rendra nécessaires des dispositifs d'assurance plus poussés ainsi qu'un examen plus rigoureux des mécanismes de contrôle. La valeur des transferts a été recalculée sur la base d'un panier de dépenses minimum révisé, qui englobe l'assortiment alimentaire. Cela s'est traduit par une légère diminution de la valeur des transferts.

Partenariats

17. Aux fins de la mise en œuvre de la présente révision, le PAM intensifiera ses partenariats avec plusieurs parties prenantes de premier plan. La collaboration avec les ministères sera primordiale, et le PAM veillera à ce que les interventions qu'il mène concordent avec les priorités et programmes nationaux. Certes, le bureau de pays dispose déjà d'une base de financement solide pour la présente révision, mais il continuera de la diversifier pour rendre possible l'exécution des activités proposées.

Chaîne d'approvisionnement

18. Le transfert de la responsabilité du programme d'alimentation scolaire rendra nécessaire le passage en revue de l'ensemble des maillons de la chaîne d'approvisionnement du PAM au Bénin. Le nombre de points d'entreposage a été réduit compte tenu de la diminution des achats de produits alimentaires. Cela pourrait se traduire par une augmentation des dépenses de fonctionnement et une réduction de la capacité du PAM de prépositionner des vivres.

Suivi et évaluation

19. Le PAM continuera de veiller à ce que les exigences minimales institutionnelles en matière de suivi soient satisfaites au Bénin, y compris pour les nouvelles activités. D'ici à la fin du deuxième trimestre de 2025, il exploitera la plateforme SugarCRM pour normaliser le mécanisme communautaire de remontée de l'information et la procédure à suivre pour saisir la hiérarchie des problèmes liés au suivi des processus. Compte tenu de l'évolution des conditions de sécurité et de l'accès réduit à certaines zones, il pourrait falloir développer encore le suivi assuré par des tierces parties pour couvrir les activités ajoutées au titre de la présente révision. En outre, le PAM continuera d'utiliser son système d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité par téléphonie mobile pour recueillir à distance des informations sur la sécurité alimentaire.

Responsabilité à l'égard des populations touchées, protection systématique, et inclusion des personnes handicapées

20. Le PAM est déterminé à faire en sorte que ses programmes soient sûrs et à rendre compte de son action aux personnes touchées. Des mécanismes communautaires de remontée de l'information ont été mis en place dans tous les sites où des programmes sont exécutés, pour recueillir les observations en retour des bénéficiaires et déterminer quels ajustements il conviendrait d'apporter aux programmes. Le plan d'action pour la mobilisation des communautés élaboré en 2024 sera adapté pour inclure les nouvelles activités. Le PAM œuvrera avec ses partenaires au recensement et à l'atténuation des risques auxquels sont exposées les personnes touchées, s'agissant notamment de toutes les formes de violence, en particulier à l'encontre des femmes et des enfants, ainsi que de l'exploitation et des atteintes sexuelles, en s'assurant que ses activités ne nuisent à personne et n'exacerbent pas les éventuels conflits communautaires.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

21. La nature de l'appui apporté par le PAM au renforcement de la résilience des communautés sera définie en collaboration étroite avec le Gouvernement et ses ministères, notamment la nouvelle Agence nationale de l'alimentation et de la nutrition, le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et le Ministère des affaires sociales et de la microfinance. Ainsi la durabilité du programme sera-t-elle assurée. Lorsque ce sera possible dans le cadre des activités menées, le PAM expérimentera des initiatives susceptibles d'être transposées à une plus grande échelle par le Gouvernement et travaillera au contact direct des programmes gouvernementaux existants, tels que les programmes de protection sociale. Pour ce qui est du programme d'alimentation scolaire, un plan de transition détaillé a été élaboré en 2024, assorti de jalons et d'échéanciers clairs, pour faciliter le transfert des responsabilités. En application de ce plan, le PAM continuera à fournir une assistance technique, garantissant la pérennisation du programme national. Une attention particulière sera accordée au financement durable et à l'appui à la production de données factuelles, avec pour objectif l'élaboration de modèles opérationnels plus efficaces, plus efficaces et plus durables.

Gestion des risques

22. Le PAM travaillera en collaboration avec les partenaires gouvernementaux et les forces de sécurité locales pour contrôler et atténuer l'incidence des menaces en matière de sécurité, en particulier dans le nord du pays, qui pâtit de l'escalade du conflit au Sahel. Des efforts seront faits pour diversifier les sources de financement et ainsi atténuer les risques financiers, l'accent étant mis sur l'élargissement de la base de donateurs pour inclure des donateurs non habituels. Les perturbations de la chaîne d'approvisionnement provoquées par les inondations seront atténuées grâce au repositionnement et à la gestion prévisionnelle.

Garanties sociales et environnementales

23. Des mesures seront prises pour réduire toute incidence négative que pourraient avoir les opérations du PAM sur l'environnement, par exemple en luttant contre le gaspillage alimentaire et en réduisant au minimum l'empreinte carbone des chaînes d'approvisionnement. On procédera au recensement des risques environnementaux et sociaux, et des mesures d'atténuation seront mises en œuvre pour réduire toute incidence potentielle néfaste pour les ressources naturelles, les écosystèmes et les communautés, par exemple grâce à l'utilisation de fourneaux de meilleure qualité dans le cadre du programme d'alimentation scolaire.

Analyse des bénéficiaires

TABLEAU 1: BÉNÉFICIAIRES DIRECTS PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS, PAR ACTIVITÉ ET PAR MODALITÉ								
Effet direct du PSP	Activité	Modalité	Période	Garçons (de 0 à 18 ans)	Filles (de 0 à 18 ans)	Hommes (plus de 18 ans)	Femmes (plus de 18 ans)	Total
1	1	Transferts de type monétaire	Chiffres actuels	69 440	67 760	72 240	70 560	280 000
			Augmentation/ (diminution)	(2 480)	(2 420)	(30 390)	25 290	(10 000)
			Chiffres révisés	66 960	65 340	41 850	95 850	270 000
		Produits alimentaires	Chiffres actuels	29 760	29 040	30 960	30 240	120 000
			Augmentation/ (diminution)	-	-	(12 360)	12 360	-
			Chiffres révisés	29 760	29 040	18 600	42 600	120 000
		Renforcement des capacités	Chiffres actuels	-	-	-	-	-
			Augmentation/ (diminution)	2 232	2 178	1 395	3 195	9 000
			Chiffres révisés	2 232	2 178	1 395	3 195	9 000
2	2	Transferts de type monétaire	Chiffres actuels	97 200	82 800	-	-	180 000
			Augmentation/ (diminution)	(78 975)	(67 275)	-	-	(146 250)
			Chiffres révisés	18 225	15 525	-	-	33 750
		Produits alimentaires	Chiffres actuels	1 019 250	868 250	-	-	1 887 500
			Augmentation/ (diminution)	(227 475)	(193 775)	-	-	(421 250)
			Chiffres révisés	791 775	674 475	-	-	1 466 250
		Renforcement des capacités	Chiffres actuels	-	-	-	-	-
			Augmentation/ (diminution)	-	-	750	750	1 500
			Chiffres révisés	-	-	750	750	1 500
	3	Renforcement des capacités	Chiffres actuels	-	-	4 000	5 000	9 000
			Augmentation/ (diminution)	-	-	(4 000)	(5 000)	(9 000)
			Chiffres révisés	-	-	0	0	0

TABLEAU 1: BÉNÉFICIAIRES DIRECTS PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS, PAR ACTIVITÉ ET PAR MODALITÉ								
Effet direct du PSP	Activité	Modalité	Période	Garçons (de 0 à 18 ans)	Filles (de 0 à 18 ans)	Hommes (plus de 18 ans)	Femmes (plus de 18 ans)	Total
	5	Produits alimentaires	Chiffres actuels	-	-	-	-	-
			Augmentation/ (diminution)	68 369	151 134	-	157 670	377 173
			Chiffres révisés	68 369	151 134	-	157 670	377 173
		Renforcement des capacités	Chiffres actuels	-	-	-	-	-
			Augmentation/ (diminution)	29 139	29 482	-	104 025	162 646
			Chiffres révisés	29 139	29 482	-	104 025	162 646
4	6	Transferts de type monétaire	Chiffres actuels	-	-	-	-	-
			Augmentation/ (diminution)	3 720	3 630	2 325	5 325	15 000
			Chiffres révisés	3 720	3 630	2 325	5 325	15 000
		Produits alimentaires	Chiffres actuels	-	-	-	-	-
			Augmentation/ (diminution)	-	-	-	-	-
			Chiffres révisés	-	-	-	-	-
		Renforcement des capacités	Chiffres actuels	-	-	-	-	-
			Augmentation/ (diminution)	6 240	6 210	5 775	6 775	25 000
			Chiffres révisés	6 240	6 210	5 775	6 775	25 000
Total (hors chevauchements)			Chiffres actuels	1 215 650	1 047 850	107 200	105 800	2 476 500
			Augmentation/ (diminution)	(228 369)	(71 179)	(7 023)	310 390	3 819
			Chiffres révisés	987 281	976 671	100 177	416 190	2 480 319

Transferts

TABLEAU 2: RATION ALIMENTAIRE (<i>grammes/personne/jour</i>) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (<i>dollars/personne/jour</i>), PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ET PAR ACTIVITÉ										
	Effet direct 1 du PSP		Effet direct 2 du PSP						Effet direct 4 du PSP	
	Activité 1		Activité 2		Activité 5				Activité 6	
Type de bénéficiaires	Refugiés/personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays/résidents		Élèves		Enfants	Filles et femmes enceintes ou allaitantes	Enfants	Filles et femmes enceintes ou allaitantes	Enfants	
Modalité	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire
Maïs	450	-	75	-	-	-	-	-	450	-
Riz	-	-	75	-	-	-	-	-	-	-
Haricots	60	-	15	-	-	-	-	-	60	-
Pois cassés jaunes	-	-	15	-	-	-	-	-	-	-
Huile végétale	25	-	10	-	-	-	-	-	25	-
Sel	5	-	3	-	-	-	-	-	5	-
Suppléments nutritionnels à base de lipides – petite quantité	-	-	-	-	20	-	-	-	-	-
Suppléments nutritionnels à base de lipides	-	-	-	-	-	20	-	-	-	-
Total kcal/jour	2 067	-	733	-	118	115	-	-	2 067	-
% de kcal d'origine protéique	10,9	-	10,5	-	-	-	-	-	10,9	-
Transferts de type monétaire (<i>dollars/personne/jour</i>)	-	0,5	-	0,119	-	-	0,26	0,8	-	4
Nombre de jours d'alimentation par an	90		175		360	360	360	360	75	75

TABLEAU 3: TOTAL DES BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES/ TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE ET VALEUR						
	Budget actuel		Augmentation (diminution)		Budget révisé	
	Total (en tonnes)	Total (en dollars)	Total (en tonnes)	Total (en dollars)	Total (en tonnes)	Total (en dollars)
Céréales	183 686	130 041 312	(123 046)	(90 664 488)	60 641	39 376 823
Légumes secs	36 402	34 567 090	(24 609)	(23 999 418)	11 793	10 567 672
Huile et matières grasses	12 190	24 927 402	(8 203)	(14 391 187)	3 987	10 536 215
Aliments composés et mélanges	-	-	2 951	11 167 516	2 951	11 167 516
Autres	3 629	1 141 791	(2 461)	(815 873)	1 168	325 919
Total (produits alimentaires)	235 907	190 677 595	(155 368)	(118 703 449)	80 539	71 974 146
Transferts de type monétaire		20 783 242		5 714 543		26 497 785
Total (valeur des produits alimentaires et des transferts de type monétaire)	235 907	211 460 837	(155 368)	(112 989 906)	80 539	98 471 931

Ventilation des coûts

TABLEAU 4: VENTILATION DES COÛTS DE LA RÉVISION UNIQUEMENT (en dollars)						
	Effet direct 1 du PSP	Effet direct 2 du PSP	Effet direct 3 du PSP	Effet direct 4 du PSP	Effet direct 5 du PSP	Total
Domaine d'action privilégié	Intervention face à une crise	Causes profondes	Causes profondes	Renforcement de la résilience	Intervention face à une crise	
Transferts	(803 708)	(185 460 484)	(3 686 567)	19 608 737	40 000	(170 302 022)
Mise en œuvre	176 184	(17 357 000)	(875 793)	2 703 159	6 908	(15 346 542)
Coûts d'appui directs						(6 890 334)
Total partiel						(192 538 898)
Coûts d'appui indirects (6,5 pour cent)						(12 518 392)
Total						(205 057 289)

Abréviation: ODD = objectif de développement durable

TABLEAU 5: VENTILATION DES COÛTS DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS COMPLET, APRÈS RÉVISION (<i>en dollars</i>)						
	Effet direct 1 du PSP	Effet direct 2 du PSP	Effet direct 3 du PSP	Effet direct 4 du PSP	Effet direct 5 du PSP	Total
Domaine d'action privilegié	Intervention face à une crise	Causes profondes	Causes profondes	Renforcement de la résilience	Intervention face à une crise	
Transferts	20 205 073	94 954 227	1 589 851	19 608 737	40 000	136 397 888
Mise en œuvre	1 456 983	15 575 558	274 958	2 703 159	6 908	20 017 567
Coûts d'appui directs	2 093 177	9 377 865	133 977	2 278 482	4 837	13 888 338
Total partiel	23 755 233	119 907 650	1 998 786	24 590 378	51 745	170 303 793
Coûts d'appui indirects (6,5 pour cent)	1 544 090	7 793 997	129 921	1 598 375	-	11 066 383
Total	25 299 323	127 701 647	2 128 707	26 188 753	51 745	181 370 176